

Location de maison non vidée

Par Roger christine, le 22/07/2017 à 09:30

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

Que faire quand la maison que l'on loue n'a toujours pas été vidée d'une grande partie des effets personnels du propriétaire sachant qu'il avait 3 semaines pour le faire avant notre aménagement (placard de cuisine rempli, salle de bains aussi, certaines armoires avec du linge, poubelles non vidées...).

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

Par **Tisuisse**, le **22/07/2017** à **11:32**

Bonjour,

Déjà, commencer par les formules de politesse sur votre 1er message, cela est toujours très apprécié des bénévoles qui vous répondent et c'est demandé par la charte que vous avez acceptée.

Ensuite, est-ce que ces affaires, ces placards non vidés ont été mentionnés dans l'état des lieux lors de votre entrée ? Si oui, qu'est-il écrit sur cet état des lieux ? Si non ou si pas d'état des lieux, faites en faire un très rapidement par un huissier. C'est vrai que cela va vous coûter quelques dizaine d'euros mais il vous protégera dans vos droits lors de votre départ, c'est donc très important.

Par Roger christine, le 22/07/2017 à 12:16

Désolée

Boniour

Merci de votre réponse rapide

Non rien n'est mentionné dans l'état des lieux

Et sa compagne à toujours un jeux de clés

Cordialement

Par Tisuisse, le 22/07/2017 à 13:05

Donc, 2 choses à faire en urgence :

- 1 faire venir un huissier pour qu'il établisse un constat d'entrée dans les lieux. Ainsi l'huissier constatera que certains meubles sont encombrés de biens ne vous appartenant pas et vous pourrez alors adresser une LR/AR "d'obligation de faire" pour que votre propriétaire, sous 8 jours, débarrasse et vide ces meubles afin que, vous, vous puissiez y mettre vos affaires personnelles.
- 2 changer toutes les serrures ou les barillets; même avant la visite de l'huissier, afin que ni votre propriétaire ni sa compagne ne pénètre chez vous avec son jeu de clefs. C'est d'ailleurs une mesure tout à fait légale préconisée par les assureurs pour éviter les vols.

Par **Roger christine**, le **22/07/2017** à **13:25**

Merci beaucoup de votre réponse je vais commencer par changer les serrures ce jour et contacter un huissier dès lundi Cordialement